

Public Redacted Version of

Annex 4

Registry's Transmission of the Amendments to the Prior Recorded Testimonies of Witnesses P-1523, P-0529, P-0882, P-1825, P-1427, P-1432, P-1970, P-2042, P-2087, P-0100, P-2239, P-0966, P-2386 and P-2337 pursuant to Rule 68(2)(b) of the Rules of Procedure and Evidence (ICC-01/14-01/21-705-Conf)

[ICC] CONFIDENTIAL

AMENDMENTS TO THE PRIOR RECORDED TESTIMONY

- À la page de titre, je confirme que ma date de naissance est [REDACTED]. À mon permis de conduire, la date de naissance [REDACTED] n'est pas correcte.
- Au paragraphe 12, le nom du monsieur s'écrit [REDACTED].
- Au paragraphe 21, Colonel [REDACTED] a dit, en arabe, au Seleka qui portait le gilet pare-balle, de ne pas me tuer parce qu'il voulait m'interroger d'abord. Je ne parle pas arabe, mais j'ai deviné le sens de leur conversation par le contexte et leurs gestes.
- Au paragraphe 23, je voudrais clarifier que ce n'était pas à [REDACTED] que j'ai expliqué la situation de l'état sanitaire de [REDACTED], mais à son aide-de-camp. Un des aides-de-camp de [REDACTED] a donné à [REDACTED] l'autorisation de partir. Cet aide-de-camp a précisé que [REDACTED] devrait éviter d'être vue par l'élément Seleka qui portait le gilet pare-balle; parce que cet élément était méchant et pourrait tuer [REDACTED].
- Au paragraphe 43, je veux clarifier que le Seleka ne m'a pas dit de reculer, mais plutôt de me cacher, parce que le Président était en train de venir.
- À la fin du paragraphe 54, je voudrais ajouter que j'ai vu aussi un véhicule sur lequel il y avait l'inscription « *S'en fou la mort* ». C'était un pick-up Hilux vert-armé camouflé, double cabine. Le véhicule avait le drapeau centrafricain à l'arrière.

Date: 30/03/2023

Place: Bangui, Central African Republic

Signature of witness

